

II – OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Conformément aux exigences de la directive "Habitats, Faune, Flore", l'objectif principal est de :

Maintenir ou restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable

Cet objectif se décline sur l'ensemble du site par entités de conservation et de gestion ou transversalement (lorsque toutes les entités sont concernées). Il s'applique aux surfaces incluses dans le périmètre du site et concerne :

- **les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;**
- **les habitats présentant un intérêt fonctionnel pour la conservation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.**

Il comprend deux grands types de modalités :

- **préservation du patrimoine en pérennisant ou confortant la situation actuelle ;**
- **restauration des habitats dégradés.**

Il ne concerne pas les zones artificialisées (bâti, infrastructures routières, zones urbanisées, etc).

Les objectifs de gestion sont formulés à partir des conclusions et des principes de gestion définis dans l'état des lieux initial.

Trois types d'objectifs sont définis :

- des **objectifs généraux** portant sur l'ensemble du site,
- des **objectifs spatialisés** portant spécifiquement sur des entités de gestion définies et incluses dans le périmètre du site,
- des **objectifs transversaux** de portée générale ou concernant plusieurs entités de gestion.

II.1 – OBJECTIFS PRIORITAIRES

Ces objectifs concernent les habitats et les habitats d'espèces du site, qui ont motivé sa désignation dans le réseau Natura 2000 et sont considérés comme déterminants pour le patrimoine naturel du site et son fonctionnement.

La mise en œuvre de l'ensemble des objectifs spatialisés et transversaux permettra de remplir ces objectifs prioritaires.

Conserver et restaurer des habitats de pelouses

Préserver les forêts d'intérêt communautaire en favorisant une gestion durable

II.2 – OBJECTIFS SPATIALISES PAR ENTITE DE GESTION

Les objectifs spatialisés sont définis à partir des différentes entités de conservation et de gestion établies précédemment (tableau 11). Ils ne portent que sur des surfaces incluses dans le site. Ils précisent les objectifs prioritaires, notamment sur la conservation et la gestion *in situ* des habitats et habitats d'espèces.

Les figures 35 à 39 localisent les entités de gestion et de conservation donnant lieu à des objectifs ainsi que les secteurs d'intérêt fonctionnel. Afin de préserver la tranquillité des chauves-souris, l'entité de gestion 3 : Cavités à chauves-souris ne sera pas localisée sur ces figures.

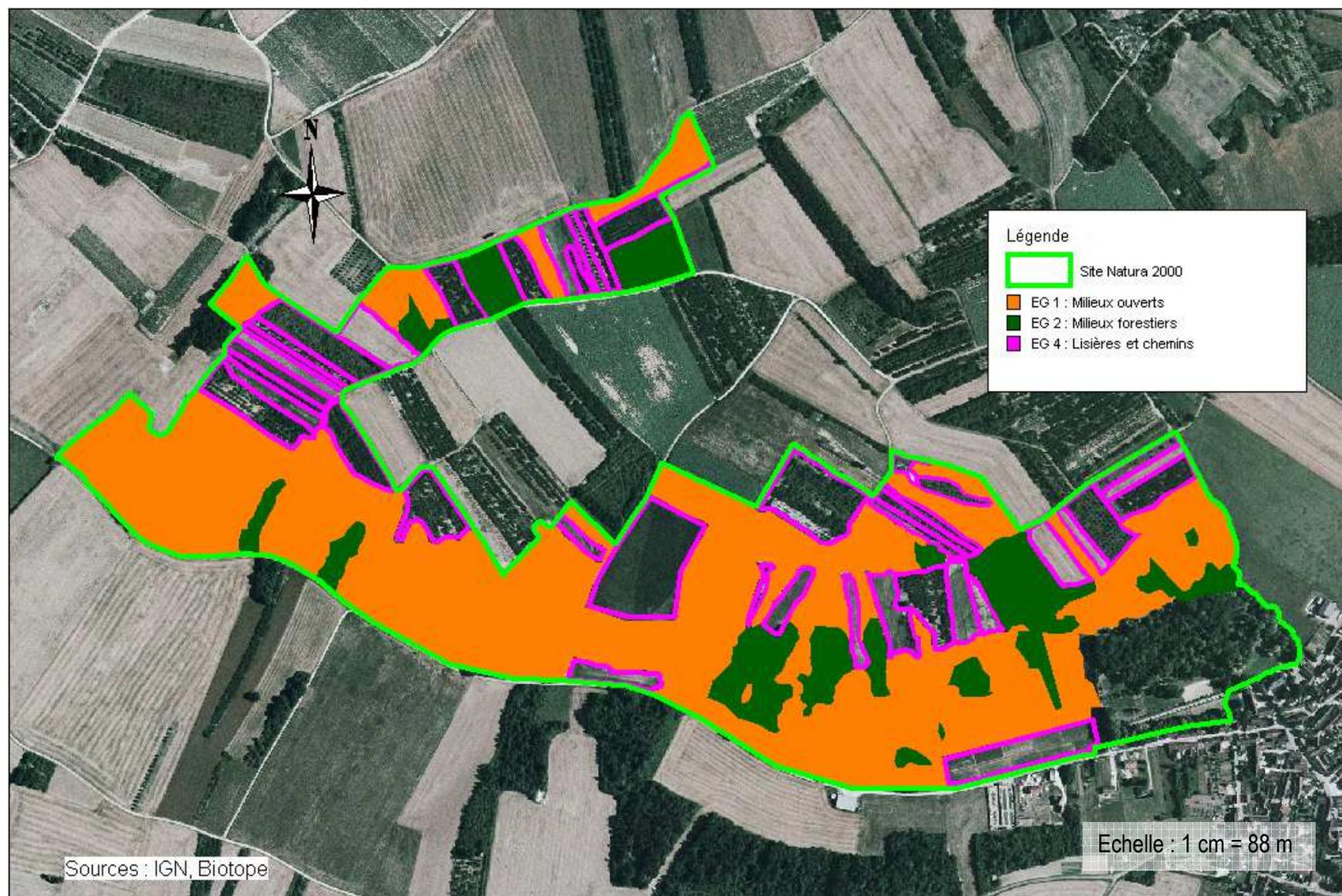


Figure 35 : Localisation des entités de gestion sur le secteur de Val de Mercy



Figure 36 : Localisation des entités de gestion sur le secteur du bois de Migé - Pignon rouge

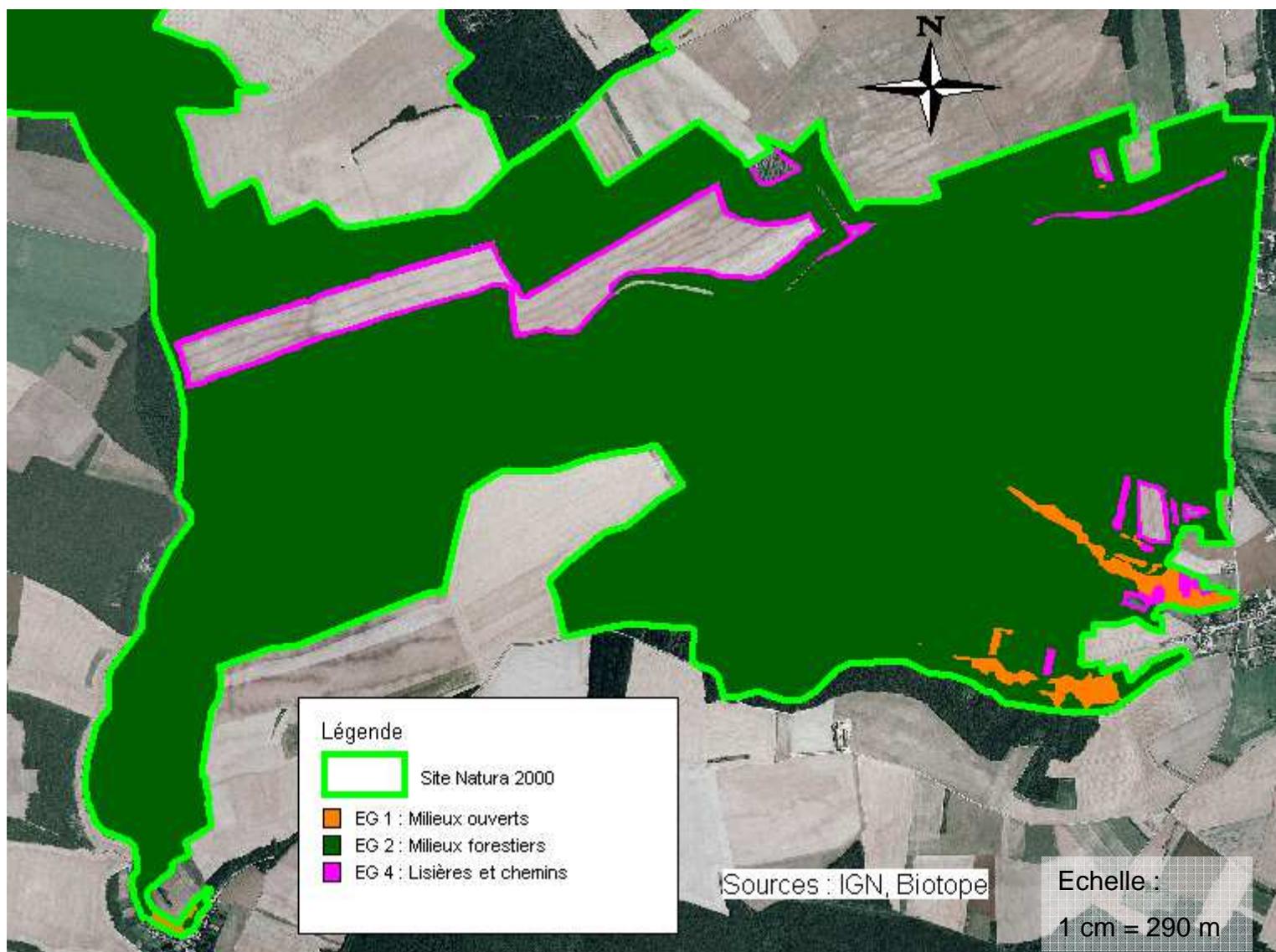


Figure 37 : Localisation des entités de gestion sur le secteur du bois de Bailly - Bas Coin

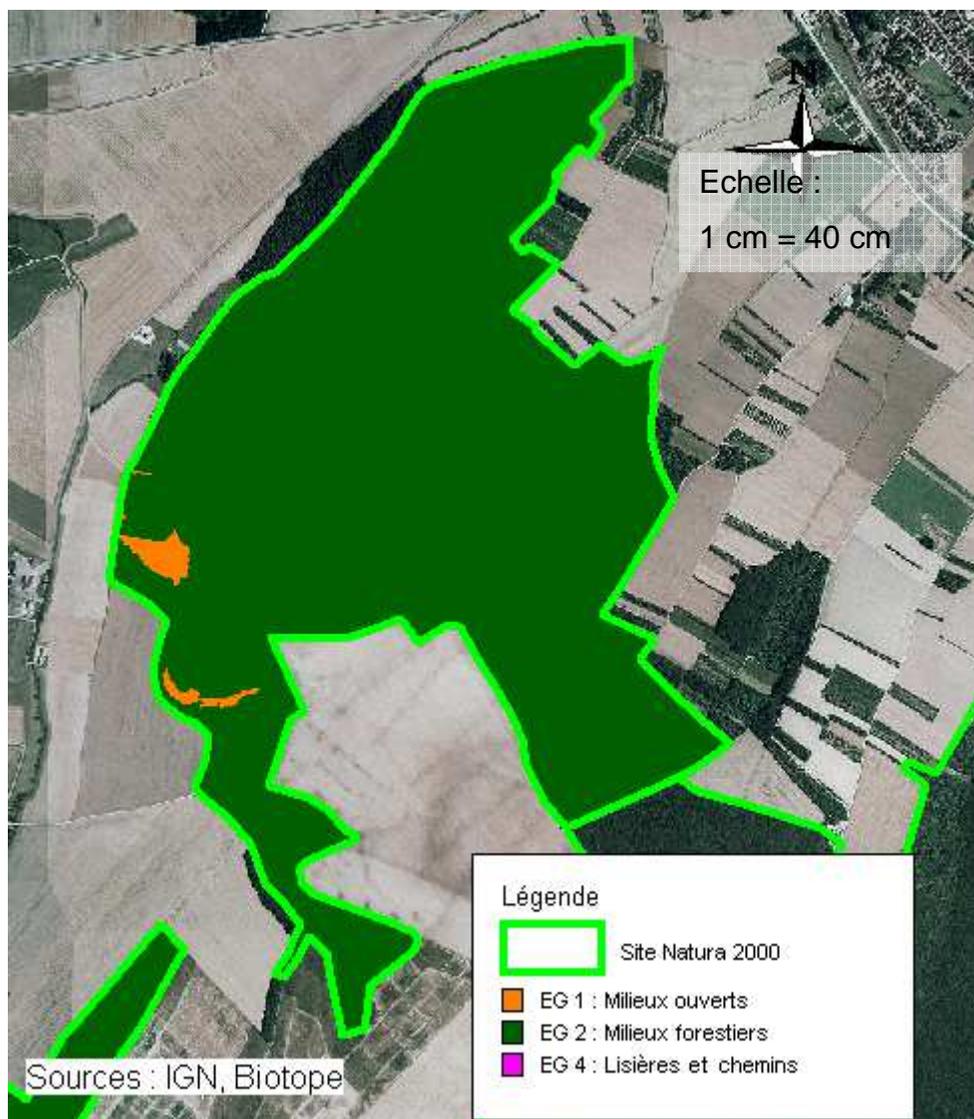


Figure 39 : Localisation des entités de gestion sur le secteur du bois de la Conge



Figure 38 : Localisation des entités de gestion sur le secteur de la Côte Tiby

Tableau 11 : Tableau des objectifs spatialisés et opérationnels

Entités de conservation et de gestion	Objectifs spatialisés	Objectifs opérationnels	Degré de priorité
EG 1 : Milieux ouverts	Préserver et restaurer une mosaïque d'habitats ouverts xéro-thermophiles favorables à l'expression d'une faune et d'une flore remarquables	Mettre en place une gestion fourragère et pastorale extensive contribuant à la maîtrise de la végétation ligneuse et au développement de la flore et de la faune spécifiques aux pelouses	***
		Réaliser des débroussaillages avec une exportation de la matière organique	***
		Réaliser des campagnes de prospections complémentaires sur les populations de damier de la Succise	**
	Préserver la dynamique particulière des éboulis	Maîtriser la fréquentation	*
		Prendre en compte la fragilité de la dynamique des éboulis lors de la gestion (matériels et pression de pâturage adaptés)	***
EG 2 : Milieux forestiers	Maintenir et consolider les habitats forestiers d'intérêt communautaire dans leur bon état actuel	Favoriser une gestion sylvicole intégrant les enjeux de biodiversité et assurant la pérennité des habitats	*
	Assurer le renouvellement des peuplements indigènes et l'expression de la biodiversité	Favoriser la présence de vieux bois et le vieillissement des peuplements	*
		Limiter le développement des pins dans les habitats d'intérêt communautaire	*
		Favoriser la régénération naturelle	*
		Restaurer un habitat d'intérêt communautaire sur les milieux forestiers enrésinés	*
	Maintenir les milieux ouverts existants dans l'espace forestier : clairières de pelouses sèches	***	

EG 3 : Cavités à chauves-souris	Préserver la qualité et la capacité d'accueil des chauves-souris dans la carrière de Vincelles et de Bazarnes	Mettre en place un partenariat (propriétaires, gestionnaires, naturalistes) pour la surveillance et le suivi du site	*
	Assurer la quiétude et le maintien des conditions climatiques favorables aux chauves-souris		*
EG 4 : Lisières et chemins	Favoriser un espace lisière entre la forêt et les parcelles cultivées	Mettre en place des bandes enherbées d'une largeur de 5m propices à la biodiversité	*

II.3 – OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Ce sont les objectifs qui concernent le fonctionnement intégré de l'**ensemble du site**.

Tableau 12 : Tableau des objectifs transversaux et opérationnels

Objectifs transversaux	Objectifs opérationnels	Habitats concernés	Degré de priorité
Assurer l'animation et la mise en œuvre du DOCOB	Permettre la réalisation des actions du DOCOB grâce aux contrats Natura 2000 et aux MAEt	Ensemble du site	***
	Assurer un suivi annuel technique, scientifique et financier		**
	Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site grâce à la Charte Natura 2000		***
Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site	Evaluer l'état du site Natura 2000	Ensemble du site	**
	Améliorer et actualiser la connaissance scientifique du site		*
	Assurer une veille foncière et le recueil de données d'usages et cadastrales		*
Assurer la concertation et la sensibilisation des acteurs locaux du site et du grand public aux enjeux écologiques	Assurer l'animation du comité de pilotage	Ensemble du site	***
	Informier et sensibiliser les acteurs locaux		**
	Informier et sensibiliser le grand public à la biodiversité en valorisant les richesses écologiques du site		*
S'assurer de la cohérence des projets locaux avec les enjeux du DOCOB	Concilier le développement des activités sportives et ludiques, et de leurs aménagements avec le maintien des habitats et des espèces du site.	Ensemble du site	**
	Adapter la fréquentation touristique et son développement aux enjeux du site		
	Veiller à la cohérence des politiques publiques, aménagement du territoire et d'aides sur le site Natura 2000		**
	Inciter à la mise en cohérence des objectifs d'aménagements forestiers avec les objectifs de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire	Habitats forestiers	**

Des fiches synthétiques font le lien entre les objectifs et les mesures. Elles présentent les habitats et espèces concernées, les stratégies d'intervention et les mesures préconisées.

Plusieurs types d'actions y sont donc distingués :

➤ **Mesures contractuelles**

Ces mesures visent à une modification de pratiques qui donneront lieu à un dédommagement par l'établissement de contrats (Contrats Natura 2000, MAEt), auquel cas un cahier des charges précis sera élaboré.

➤ **Mesures transversales**

Ces mesures sont de portée générale : animation, communication, information, cohérence des politiques publiques, suivis scientifiques, évaluation du site, etc. :

○ **Mesures administratives et réglementaires.**

Il s'agit de mesures prévoyant le recours à des outils administratifs et réglementaires. Exemples : la mise en cohérence de documents de planification, création d'un arrêté municipal pour limiter le stationnement, etc.

○ **Mesures foncières**

Exemples : convention entre un propriétaire et un gestionnaire, insertion de parcelles dans une zone de préemption au titre de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), etc.

○ **Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques**

Elles prévoient entre autres : des études complémentaires, des suivis scientifiques, le suivi de certains indicateurs, l'expérimentation de mesures de gestion innovantes, etc.

○ **Mesures de communication et de sensibilisation**

La communication sur le DOCOB et sur le site Natura 2000 s'appuie sur des outils d'information, de formation spécialisée, d'éducation et de sensibilisation. Elle doit être ciblée en fonction des publics. Exemples : création d'animation grand public, élaboration d'un plan de communication, production de brochures, etc.

○ **Mesures pour l'animation du DOCOB**

Elles consistent à coordonner et suivre la mise en œuvre du DOCOB, à faciliter l'adhésion à ses objectifs et aux mesures contractuelles proposées, à animer les différents groupes de travail chargés de cette mise en œuvre.

➤ **Mesures de changements de pratiques**

Ce sont des mesures qui visent à améliorer le fonctionnement écologique des habitats sans que ça donne lieu à un contrat Natura 2000 ou à une charte. Exemples : favorisation d'un type de gestion en particulier, mise en place de partenariat, etc.

➤ **Engagements sur le maintien de l'existant**

Cette catégorie rassemble des engagements généraux, valable sur l'ensemble du site, des engagements sur des pratiques directement ou indirectement favorables aux habitats et non génératrices de surcoûts (Charte Natura 2000).